

Les fruits de cette retraite ont été abondants. Le nombre des communions faites a été de 826. En retranchant ce nombre de celui des communions de la paroisse, indiqué plus haut, on voit que bien peu sont restés en arrière. Il y avait 13 prêtres confesseurs.

Il devait y avoir érection d'une croix, mais le mauvais temps a fait retarder de quelques jours cette cérémonie. La croix, couverte en fer-blanc, a 45 pieds de hauteur, dont 4 pieds seront en terre. Elle doit être plantée sur une jolie éminence près du chemin; sur la terre de M. François-Maré Turcotte, à environ 12 arpents de l'église, du côté de la Rivière à la Fleur (sud-ouest).  
Canadien.

## ROME.

—On écrit de Rome, le 22 septembre :

“ On vient de promulguer le nouveau Code de procédure criminelle et le nouveau Code pénal, qui, par ordre de Sa Sainteté, ont été élaborés par une commission composée des plus éminents légistes italiens, et qui avait pour président S. Em. Mgr. le cardinal Bernetti.

“ Ces deux Codes, intitulés : *Regolamento organico di procedura criminale* et *Regolamento organico sui delitti et sulle pene*, sont une véritable œuvre de progrès, et portent dans tous leurs articles l'empreinte d'une philanthropie éclairée; aussi ont-ils été accueillis avec une approbation unanime.

“ Par ces Codes, tous les privilèges et exemptions dont les hautes classes étaient investies se trouvent abolis. Ils établissent l'égalité parfaite de tous les citoyens devant la loi; ils ordonnent que personne ne pourra être déstait de ses juges naturels, et ils ne maintiennent d'autres tribunaux exceptionnels que les tribunaux ecclésiastiques, mais seulement pour des personnes engagés dans les ordres et pour les délits et crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions.

“ La peine capitale est conservée, mais restreinte à un très petit nombre de crimes. Toutes les autres peines ont évidemment pour but d'amender et d'améliorer les individus auxquels elles seraient infligées.

“ Quant aux étrangers, les dispositions des nouveaux codes qui les concernent spécialement sont on ne peut plus libérales. Après un séjour de deux mois consécutifs dans une localité quelconque des Etats pontificaux, ils ne seront plus justiciables, en matière criminelle, des autorités de police, mais des tribunaux ordinaires, et dans tous les cas où ils seraient reconnus coupables de contraventions ou de simples délits, avec des circonstances atténuantes, ils seront seulement condamnés à la peine la plus douce.”

## FRANCE.

—On écrit de Pontigny :

“ Mgr. Wiseman, coadjuteur de l'évêque de Birmingham, étant venu à Sens chercher des reliques, avant de retourner en Angleterre, se rendit à Pontigny le 1er octobre pour visiter le tombeau de saint Edme, évêque de Cantorbéry, mort en 1242. Le lendemain, après avoir célébré la messe dans l'antique église de l'abbaye, il ouvrit la châsse de notre bienheureux patron afin d'en retirer quelques reliques. Mais quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il aperçut en entier le corps du saint, dont il n'espérait trouver que des ossements ! Il est reparti le même jour se promettant de revenir voir ces lieux célèbres par tant d'illustrations, et que M. l'archevêque de Sens a achetés depuis peu afin d'y former un établissement religieux.

—On annonce que plusieurs évêques accompagneront jusque sur la terre d'Afrique les reliques de saint Augustin. On écrit de Bordeaux que Mgr. l'archevêque se prépare à faire ce pieux pèlerinage, et Mgr. de Prilly a quitté Châlons dès le 11 octobre afin d'arriver à Toulon le 22.

—Le séminaire du Saint-Esprit, situé rue des Postes, et que M. Fourdrier dirige avec tant de sagesse, a ouvert vendredi l'année scolaire 1842-43 par une messe solennelle, pour implorer les lumières d'en haut. Les cours de théologie ont commencé aujourd'hui. On sait que ce pieux établissement est destiné à fournir des missionnaires aux Antilles françaises où ils auront à préparer les Noirs à la liberté.

—Nous lisons dans l'*Echo rochelais* :

“ L'inauguration du pont suspendu de Charente a eu lieu vendredi dernier, 23 septembre, à onze heures. Nous voudrions pouvoir retracer toutes les circonstances de cette intéressante solennité, et rappeler le magique éclat dont elle s'est empreinte; nous voudrions pouvoir donner une idée de l'empressement avec lequel les populations de l'arrondissement et des arrondissements voisins étaient accourus pour assister à ce spectacle inaccoutumé, peindre l'émotion qui gagnait tous les cœurs, se manifestait sur tous les visages et se confondait avec le sentiment d'admiration qu'inspirait la vue du magnifique pont qui se courbe avec tant de hardiesse, de grâce et de majesté sur la Charente.

“ Après une symphonie exécutée avec ensemble et précision par la musique de l'infanterie de marine de Rochefort, le premier magistrat du département a, dans une heureuse improvisation, rattaché des sentimens religieux à l'amour des arts. M. le maire a fait ressortir, dans une brillante allocution, tous les avantages dont le pont de Charente dote la contrée.

“ M. Rétil, curé de Charente, a pris ensuite la parole. Nous remarquons dans son discours les passages suivans :

“ Messieurs,

“ Lorsque je fus appelé à bénir la première pierre de ce pont, je m'empressai de rendre hommage à la pensée toute religieuse et pleine de sagesse qui invoquait le concours de mon ministère pour attirer les bénédictions du ciel sur les travaux dont l'entreprise était périlleuse et dont le succès devait exciter notre admiration.

“ . . . . La religion s'associe à toutes les grandes pensées et à tous les nobles travaux qui ont pour objet l'utilité et le bonheur de la société. Or, partout où le génie du bien, le génie du progrès civilisateur se manifeste, de quelque manière que ce soit, ou dans les découvertes de la science, ou dans le développement de l'industrie, ou dans le progrès des arts, partout la religion le salue, lui prête son concours, s'il est nécessaire, et consacre avec joie ses efforts et ses succès en appelant sur eux, avec une haute sollicitude, les bénédictions de Dieu.

“ L'immortelle sève de la charité, Messieurs, qui nourrit la religion catholique, est toujours neuve et toujours féconde pour lui faire produire des œuvres selon l'opportunité et l'exigence des tems.”

“ C'est sous l'influence de cette parole tout à la fois pleine de vérité et d'éloquence que la cérémonie religieuse a commencé. Après les témoignages de reconnaissance rendus au souverain de la terre, celui du ciel a reçu nos prières. L'hymne sacré s'est fait entendre, et bientôt, au milieu de deux haies de gardes nationaux dont on admirait la bonne tenue, un nombreux cortège suivi des autorités civiles et militaires et d'un grand concours de peuple, a parcouru toute l'étendue du pont dont les formes légères et la solidité témoignent du goût et de la science des hommes qui ont présidé à son érection. Jamais marche sacrée n'a inspiré plus de sentimens religieux. Le spectacle qu'elle a offert restera longuement gravé dans la mémoire de ceux qui en ont joui. Quant à nous, nous aimerions souvent à reporter nos souvenirs sur le magique effet de cette fête, qui s'est accomplie au milieu du plus grand recueillement et s'est terminée par un *Te Deum*, où la voix des instrumens se mêlait à celle des chœurs.”

## ALGERIE.

*Translation du bras de Saint Augustin à Bone.*

—On écrit d'Alger, le 29 septembre :

“ Mgr. l'évêque d'Alger, accompagné d'une députation de son clergé, partira demain pour Toulon; de là il se rendra immédiatement à Pavie, où sera effectuée entre ses mains, dans la journée du 12 octobre, la remise d'une portion considérable des restes de saint Augustin, évêque d'Hippone, suivant la promesse qui lui en a été faite solennellement par l'évêque et les magistrats de cette ville, au mois d'avril dernier, et avec l'autorisation de saint-Père. Le Pape, par un bref en date du 20 juillet de cette année, a réglé jusque dans leur moindre détail les formalités de cette translation, et assuré par là à cet acte important toute l'authenticité désirée.

“ Mgr. l'évêque sera de retour à Toulon le 22 ou 23 du même mois d'octobre; il trouvera dans ce port un bâtiment de l'Etat mis à sa disposition par le gouvernement pour transporter à Bone le précieux dépôt qu'il va restituer à la terre d'Afrique.

“ Le 28 octobre, jour anniversaire de son sacre, Mgr. Dupuch procédera à la consécration solennelle, sur les ruines d'Hippone, du monument élevé par le concile fraternel des archevêques et évêques de France, à la mémoire du grand docteur, et y déposera ses saintes reliques. Le roi, les ministres et M. le gouverneur-général se sont empressés de faciliter à Mgr. l'évêque tous les moyens d'accomplir cette mémorable mission, qui n'intéresse pas moins la gloire des lettres que celle de la religion.

“ On sait que saint Augustin mourut le 14 août 430, pendant le premier siège d'Hippone. Le corps du saint docteur et ses immortels écrits furent dérobés à la barbarie des vandales ariens par la piété filiale de ses disciples et transportés en Sardaigne, d'où Luitprand, roi des Lombards, les ayant retirés au prix d'une somme considérable, et après de longues négociations avec les Sarrasins, devenus maîtres de cette île, les fit transporter à Pavie, sa capitale. On les plaça dans l'église de Saint-Pierre, où le corps de saint Augustin resta déposé. Depuis lors, à diverses époques, des actes publics et des brefs des papes ont constaté de la manière la plus solennelle l'authenticité du précieux dépôt.”

—On lit dans la *Gazette du Midi*, journal de Marseille, du 4 :

“ M. l'évêque d'Alger est arrivé hier matin dans notre ville, sur le paquebot le Pharamond, et dans la journée même il est reparti de l'évêché pour Pavie, où il va prendre solennellement les reliques de saint Augustin. Le prélat est accompagné de MM. O'Salter et Magnosc, membres du chapitre d'Alger, et de M. Berger, pro-secrétaire.”

—On écrit de Toulon, le 5 octobre :

“ Ce matin, à neuf heures et demie, M. l'évêque d'Alger, arrivé hier au soir de Marseille, est parti pour Pavie, dans une berline à quatre chevaux; il était accompagné de cinq prêtres, trois venant d'Alger avec lui, et deux autres que nous croyons être du diocèse de Marseille; l'un des deux était décoré. Le but de ce voyage est, comme on sait, la translation à Bone du bras de saint Augustin, ancien évêque d'Hippone, aujourd'hui Bone.

“ Voici en quels termes M. l'évêque d'Alger raconte la découverte des reliques de saint Augustin :

“ Sachant positivement que le corps de saint Augustin (avec un grand nombre de ses écrits) avait été transporté et enterré à Pavie, je m'y rendis sans mission et sans intention projetée de m'y faire connaître; je voulais m'assurer par moi-même de ce que j'avais appris. Aussitôt descendu de voiture, j'allai à la cathédrale, et je cherchai avec la plus minutieuse attention la tombe de ce saint évêque, dont je suis l'heureux successeur; j'en découvris une au millésime de 612, et je crus connaître à l'inscription, bien qu'en partie effacée, l'objet de ma pieuse recherche; je ne sais vous exprimer l'inspiration toute divine qui s'empara de moi dans ce moment. Rien ne m'assurait posi-